

*Politique sociale*

**Mlle Bégin:** Oui, j'y étais. Quelques députés de ce côté-ci ont fait remarquer qu'il y aurait peut-être certaines injustices relativement aux femmes plus âgées, aux célibataires dans le besoin âgées de 60 à 64 ans, mais ils ont pensé que le revenu annuel garanti leur permettrait de répondre à leurs besoins. Depuis le début du programme, environ 5,800 bénéficiaires ont perdu leurs pensions au décès de leur conjoint. Ils seront bien sûr admissibles eux-mêmes à la pension de vieillesse quand ils auront 65 ans. Il reste donc environ 3,750 ex-bénéficiaires qui attendent encore la pension de vieillesse puisqu'ils n'ont pas encore 65 ans. C'est le problème que nous devrions essayer de régler. Les députés devraient décider s'ils sont prêts à accorder à ce programme une forte priorité et à prévoir les ressources voulues. Mais ces ressources, j'insiste là-dessus, devront venir des fonds qui pourraient servir à d'autres programmes.

Le député de Kingston et les Îles a dit l'autre jour, sauf erreur, que le ministère disposait d'un montant caché de \$400,000 qui permettrait de verser des pensions à toutes les personnes qui perdent leurs allocations de conjoint. J'ai moi-même vérifié auprès du ministère et j'ai constaté que l'on n'avait jamais disposé d'une telle somme. Nous ne savons pas de quoi le député veut parler. Elle prétend que l'extension du programme d'allocation au conjoint n'entraînerait aucune dépense supplémentaire, mais il se trouve en fait qu'il faudra dépenser davantage, et c'est là que le bât blesse. Je ne suis pas prête personnellement à accepter une solution qui engendre d'autres injustices. Nous étions relativement certains à un moment donné que l'on pouvait prévoir un revenu annuel garanti dans un avenir rapproché, mais les conditions économiques sont devenues de plus en plus difficiles à chaque année et un mouvement conservateur, au sens de parti politique et au sens courant, se fait sentir au Canada et se déplace de jour en jour un peu plus vers la droite, ce qui n'a pas permis au gouvernement de prendre une mesure qui lui semble juste et nécessaire.

Comme c'est une question d'argent, il faut parler finances. Je ne puis admettre le maintien de l'allocation au conjoint jusqu'à l'âge de 65 ans, comme le demande le député. Je ne puis pas admettre cela, parce que ce serait une injustice encore plus grande à l'égard de sa voisine, qui s'appelle M<sup>lle</sup> Unetelle au lieu de s'appeler M<sup>me</sup> Unetelle. Cela, je ne puis l'admettre. Je ne puis admettre non plus qu'on abaisse à 60 ans l'âge universel de la pension de retraite.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous y viendrez bien un jour.

**Mlle Bégin:** Non. Je pense que c'est une erreur. Je regrette que le député n'ait pas été élu quelques années plus tôt au Parlement, où il a d'ailleurs fait beaucoup pour les réformes sociales. Parce qu'en toute honnêteté, je crois que c'est il y a au moins 30 ou 40 ans qu'on aurait dû avoir la pension de retraite à 60 ans, ce qui aujourd'hui n'a plus sa raison d'être. J'aurais fait figurer cela dans la politique sociale à cette époque, parce qu'alors l'espérance de vie était beaucoup moins grande qu'aujourd'hui où la moyenne est de 78 ans pour les femmes et de 76 pour les hommes au Canada. A l'époque, elle était légèrement supérieure à 50 ans. En second lieu, le dur labeur physique qui était si souvent le lot du Canadien à cette époque et qui tend de plus en plus à disparaître maintenant justifiait la retraite à un âge peu avancé.

Aujourd'hui les tendances se renversent. L'espérance de vie augmente, elle est même la plus élevée du monde grâce à une amélioration de l'alimentation et des conditions de vie. Et chez les Canadiens d'âge mûr, un mouvement se dessine pour contester la retraite obligatoire à 65 ans. Il ne faut pas oublier non plus que la retraite universelle à 60 ans coûterait environ deux milliards.

Et il y a encore la question de savoir quel genre de vie nous offririons à tous ces retraités de 60 ans et plus, question que nous ne nous sommes jamais posée. Je sais que le programme Horizons nouveaux est valable et je crois que des deux côtés de la Chambre on est d'accord pour l'approuver; mais il s'agit d'un programme limité, pourvu de fonds limités, qui permet certaines initiatives mais qui ne peut certainement pas remplir l'existence de personnes qui ont encore 20 ans à vivre. Notre société, comme la société nord-américaine en général, n'a pas suffisamment réfléchi à la place qu'elle entend accorder aux Canadiens du troisième âge, celle où elle aimerait les voir travailler, à la façon de les intégrer dans les mouvements et associations sans pour autant les enfermer dans un ghetto. Il est exact qu'il y a des mouvements et des associations pour personnes âgées seulement, et il n'y a rien de mal à ce que les citoyens du troisième âge se groupent d'une façon ou d'une autre. Mais je trouve déplorable que notre pays ne sache pas mieux bénéficier de l'expérience, de l'intelligence et de l'imagination des personnes âgées. Elles pourraient facilement travailler par exemple dans les garderies de jour, ou aider les enseignants en racontant des contes aux enfants, en leur apprenant des méthodes de chasse ou des métiers quelconques qu'elles ont appris dans leur vie . . .

[Français]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé.

**Mlle Bégin:** Monsieur l'Orateur, pour finir, et de façon très sérieuse, je voudrais dire que la société canadienne doit, me semble-t-il, faire un effort afin d'appuyer les groupes de personnes âgées. Cela est d'ailleurs déjà commencé, en vue d'inviter à la réflexion, et nous aurons très certainement sur cette question des séminaires, des colloques et des tentatives sérieuses de définir le problème, en vue de réfléchir sur la place active que nous voulons leur faire tenir dans la société. Nous, du gouvernement, pouvons en assurer tous les députés. Nous étudions avec soin la façon dont nous pouvons aider toutes les personnes qui sont dans le besoin, plus particulièrement les gens dans le besoin qui reçoivent l'allocation au conjoint et qui la perdent soudainement le mois suivant à cause de la mort de leur partenaire. Nous pourrions les aider, me semble-t-il, d'une façon temporaire.

Le règlement du petit compte de banque, le règlement de l'obligation d'épargne du Québec ou du Canada, les règlements nécessaires pour obtenir les bénéfices de survivant au titre du régime des rentes du Canada ou du Québec, éventuellement la vente de la maison, si modeste soit-elle, prend du temps et quelques mois supplémentaires pourraient, éventuellement, effacer l'odieuse de leur faire perdre soudainement leur pension de sécurité de la vieillesse le mois même de la mort de leur conjoint. Il me semble que si l'opposition indiquait son intérêt à vraiment aider les personnes âgées, c'est dans cette direction-là que nous devrions peut-être aller.